

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 3 avril 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 24

D25.029

L'an deux mille vingt-quatre,
le trois avril,
à 20 heures ,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir à VALENTIN Denis), ANDRE-DECARSIN Sophie, LAFON Madeleine (pouvoir à FABRE Jean), BLANC Sébastien (pouvoir à MALZAC Claude), VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. Noël LAFOURCADE été nommé secrétaire de séance.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

**D25.029: SUBVENTIONS 2025 DU SERVICE COMMUN CRECHE ALSH
TRANSPORT REPAS (GROUPE OBJECTIFS /CRÈCHE, OSCA/ALSH, RAM, MAM
SAINT GERMAIN)**

Ces subventions sont du même ordre que celles octroyées en 2024 pour le fonctionnement d'OSCA et le Relais Petite Enfance. La subvention pour la MAM de Saint Germain du Teil a été ajustée. En ce qui concerne le Groupe Objectifs pour la gestion de la crèche de La Canourgue, il est rappelé que l'association reçoit, depuis 2020, directement de la CCSS les sommes prévues dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. Au regard du bilan des coûts de fonctionnement une subvention d'équilibre peut être demandée à la CC ALCT.

Concernant le Relais Petite Enfance (UDAF) le montant de 2024 n'ayant pas été versée il convient de prévoir en 2025 le versement des deux années.

◆ OSCA (ALSH)	20 000 €
◆ RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES	3 600 €
◆ MAM Les Petits Loups du Teil	1 852 €

Messieurs FABRE Jean y compris pour LAFON Madeleine, MALZAC Claude y compris pour BLANC Sébastien, VALENTIN Denis pour le pouvoir de RODRIGUES David et Jean-Claude SALEIL ne participent pas à ce vote.

Après avoir pris connaissance de cette proposition,

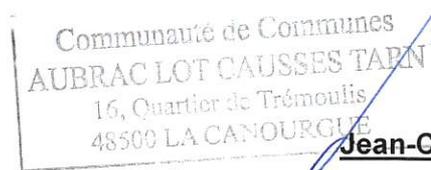
Le Conseil Communautaire,

DONNE son accord et **DECIDE** de voter ces dépenses au Budget Annexe 2025 Service Commun « Crèche - ALSH - Transport de repas ».

Monsieur le Président ou le Vice-Président sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 7 avril 2025,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL